

Image not found or type unknown



Divorce franco américain

Par **Janisao**, le **09/04/2019** à **22:46**

Bonjour,

Ma sœur de nationalité française s'est marié aux États Unis avec un français naturalisé américain en 2014

Ils ont un garçon de 4 ans qui est né en France mais a la double nationalité. Ils vivent en Floride.

Elle souhaite divorcer mais a peur de faire les démarches aux États Unis.

Elle pense venir en France cet été et ne plus repartir en gardant son fils.

Est ce qu'elle risque d'être accusé d'enlèvement ?

Par **Visiteur**, le **10/04/2019** à **00:36**

Bonjour

Sans connaître les lois américaines sur le sujet, difficile de s'exprimer, mais nous avons ceci...

<https://www.legavox.fr/blog/laurent-latapie-avocat/divorce-franco-americain-garde-enfant-14391.htm>